

TESTS DE CERTIFICATION EN LANGUE ANGLAISE
ET SITUATIONS DE HANDICAP :
APPORTER LES REPONSES ADAPTATIVES ET
IDENTIFIER LES BESOINS DES ETUDIANTS SOURDS
& MALENTENDANTS EN AMONT DES TESTS.

Comprendre
Sensibiliser
Adapter

5



*Arrêté et Décret du 3 avril 2020,
relatifs à la certification en langue anglaise pour les diplômes
de licence, licence professionnelle, DUT et BTS*

1. Présentation des textes officiels et des tests de certification

Ce décret et cet arrêté subordonnent la **délivrance de l'examen** à la « **passation d'une certification en langue anglaise délivrée par un organisme extérieur aux établissements de formation et reconnue au niveau international.** » Cette certification « fait l'objet d'une évaluation externe et est reconnue au niveau international et par le monde socio-économique. » Application à partir de **2020** pour certaines licences et les licences professionnelles, **2021** pour les autres licences et DUT, initialement **2022** pour les BTS mais **repoussée à 2023**

<https://siec.education.fr/accueil-3.html>

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041782400/>

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041782410/>

- Le **TOEIC® (Test of English for International Communication)** est le test d'anglais de référence utilisé dans le monde **socio-économique** pour **évaluer les compétences en anglais** des candidats non anglophones de naissance. Ces tests ont été créés par un organisme américain (l'ETS : Educational Testing Service : https://fr.wikipedia.org/wiki/Educational_Testing_Service), pour évaluer les connaissances linguistiques du candidat dans un contexte professionnel, sans jamais pour autant entrer dans un jargon technique spécifique.

- L'enseignement des langues étrangères se pratique dans une approche pédagogique actionnelle. **L'apprenant doit être acteur de son apprentissage** pour agir en tant qu'**être social** avec une intention de communication dans le cadre de **5 activités langagières : la compréhension orale, l'expression orale en interaction, l'expression orale en continu, la compréhension écrite et l'expression écrite.**

- Le **TOEIC Listening and Reading**, test le plus couramment pratiqué, teste exclusivement la **compréhension orale et la compréhension écrite.**

2. Quel est le niveau de compétence du CECRL (cadre européen commun de référence pour les langues) correspondant aux diplômes de licence, licence professionnelle, DUT et BTS ?

Chaque niveau du CECRL correspond à une étape du parcours d'études :

- Le passage du palier B1 au palier B2 est travaillé durant les classes de Première et Terminale de lycée.
- Le niveau B2 continue à être travaillé en formation postbac.
- Un niveau B2 du CECRL est souvent exigé pour l'obtention du diplôme d'écoles d'ingénieurs et de commerce (BAC + 5).
- Néanmoins le niveau C1 est ciblé dans un certain nombre de formations.

Comprendre les niveaux de compétence

Les niveaux A1 et A2 correspondent au **niveau seuil de « l'utilisateur élémentaire »** : compréhension d'expressions familières et quotidiennes et d'énoncés simples, relevant des domaines des informations personnelles et de la vie quotidienne.

Le niveau B1 correspond au **niveau seuil de « l'utilisateur indépendant »** : compréhension des points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc.

Le niveau B2 correspond au **niveau avancé ou indépendant de « l'utilisateur indépendant »** : compréhension du contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité.

Le niveau C1 correspond au **niveau autonome de « l'utilisateur expérimenté »** : compréhension d'une grande gamme de textes longs et exigeants, ainsi que des significations implicites.

La nature et le contenu des épreuves du TOEIC seront les mêmes, quel que soit le niveau requis, B1, B2 ou C1 ; c'est le nombre de points obtenus qui va déterminer le niveau de compétence.

3. Comment se déroule le test TOEIC Listening and Reading ?

Il s'agit d'un test d'évaluation de la **compréhension de l'anglais qui dure deux heures** et se compose de **deux cents questions à choix multiple (QCM)** réparties de la façon suivante :

- Compréhension orale : 100 questions (durée : 45 min)
- Compréhension écrite : 100 questions (durée : 1 h 15 min)

Le support du test est constitué d'un fascicule contenant les questions écrites et d'une feuille de réponses avec des cercles à noircir au crayon.

Il s'agit donc d'un QCM chronométré sur papier, avec :

- Pour la compréhension orale : un temps imparti moyen de 2 à 3 secondes pour traiter chaque question du test (le reste du temps est consacré à l'écoute des enregistrements).
- Pour la compréhension écrite : un temps moyen de 45 secondes pour chacune des 100 questions si l'on ne tient pas compte du temps de lecture des textes.

Qu'est-ce que cela signifie ?

Ce sont les automatismes acquis en langue anglaise sous forme de stimulus-réponse qui sont sollicités (en s'appuyant sur une des caractéristiques de toute langue vue comme un ensemble d'habitudes acquises).

- Il faut donc entraîner les candidats de manière régulière pour qu'ils maîtrisent le formatage du test (formatage aussi conçu pour permettre une correction automatique instantanée par les correcteurs sans oublier les formations payantes proposées par plusieurs sociétés privées ; plus de six millions de tests sont corrigés chaque année dans le monde, dont des milliers en France)

4. Implications pour les personnes en situation de handicap

Pour mettre en œuvre ses compétences de compréhension orale ou écrite, le candidat doit recourir à un certain nombre d'aptitudes et **effectuer des tâches de différents niveaux** :

- Des tâches de « **haut niveau** » qui mobilisent **l'essentiel de son énergie mentale**
- Elles s'appuient sur des tâches de « **bas niveau** » qui doivent être **totalelement automatisées** afin que le candidat focalise son énergie mentale et sa mémoire de travail, mémoire à très court terme, sur les tâches de haut niveau.

Les tâches de haut niveau (liées aux procédures d'acquisition de la langue) mettent en œuvre **trois aptitudes combinées** :

- **Aptitudes linguistiques** liées à la syntaxe et la morphosyntaxe.
- **Aptitudes sémantiques** liées au lexique afin de comprendre le message.
- **Aptitudes cognitives** en relation avec une représentation du monde pour interpréter le message.

Les tâches de **bas niveau** consistent à **percevoir les énoncés** et supposent :

- **Aptitudes perceptives auditives.**
- **Aptitudes perceptives visuelles.**
- **Aptitudes orthographiques et maîtrise automatisée des deux procédures combinées de lecture** (la voie phonologique, indirecte ou lecture par assemblage et la voie lexicale, directe ou lecture par adressage).

Conséquence

Le format du test, en lui-même, est générateur de situations de handicap pour toutes les personnes qui ne peuvent automatiser les tâches de bas niveau : soit les personnes concernées par des difficultés de réception auditive, de réception visuelle ou relevant des troubles Dys (dysphasie, dyslexie, dyspraxie) ou encore des troubles du spectre autistique.

Toutes ces personnes développent des stratégies de compensation qui demandent davantage de temps et d'énergie mentale pour effectuer les tâches demandées mais cela ne suffit pas. Il faut aussi adapter les supports qui sont sources de situation de handicap.

5. Situation de handicap générée par le test d'évaluation de compréhension écrite en cas de surdité

Cette partie du test est composée de quatre sections. Il n'y a pas de support sonore. Toutes les questions, réponses et textes qu'elles concernent sont présents dans le fascicule.

- Première section - Phrases à trou,
- Deuxième section - Textes à trous
- Troisième section - Textes
- Quatrième section - Groupes de textes

Pour chaque section, il faut lire un énoncé, les questions qui s'y rapportent puis choisir une des quatre propositions pour chaque question.

Cette évaluation s'appuie sur les tâches de haut niveau mentionnées précédemment (aptitudes linguistiques, sémantiques et cognitives).

Pour les tâches de bas niveau, cette évaluation de compréhension écrite ne pose pas, a priori, de problème d'accessibilité aux personnes sourdes.

Point de vigilance : l'étudiant doit avoir pu bénéficier en amont de l'accessibilité nécessaire pendant son apprentissage de la langue afin de recevoir **un bain de langage suffisamment conséquent** pour s'approprier toutes les dimensions lexicales et structurelles de la langue écrite.

6. Situation de handicap générée par le test d'évaluation de compréhension orale en cas de surdité

Quatre sections composent cette partie. **Les diverses questions, affirmations, conversations et exposés** qui la composent sont **enregistrés sur CD par des natifs anglophones et diffusés une seule fois aux candidats.**

- **Première section - Photographies**

Pour chaque question, une photographie est montrée et **les candidats écoutent** quatre propositions de descriptions. Il faut trouver la description qui correspond le mieux à la photographie.

- **Deuxième section - Questions/Réponses**

Pour chaque question **les candidats écoutent** une question enregistrée sur le CD, puis trois propositions de réponses. Il faut trouver la réponse la plus adéquate parmi les solutions proposées.

- **Troisième section - Dialogues**

Les candidats écoutent un dialogue entre deux personnes duquel il faut déduire les bonnes réponses associées aux questions.

- **Quatrième section - Monologues**

Pour chaque monologue que **les candidats écoutent**, trois questions sont écrites sur le fascicule.

On peut très vite identifier la situation de handicap générée par ce test en relation avec tout degré de surdité. Elle se situe au stade de la **tâche de bas niveau** mentionnée plus haut, **celui de la perception auditive.**

Certains étudiants sourds pourront cependant percevoir des éléments mais leur perception restera parcellaire, lacunaire, voire erronée.

On peut ici faire référence à une **situation de communication de la vie quotidienne** qui pose une problématique équivalente aux personnes sourdes : **le téléphone**. La prise en compte de cette réalité a abouti à la publication du Décret n° 2017-875 du 9 mai 2017 relatif à l'accès des personnes handicapées aux services téléphoniques.

7. Réponses adaptatives déjà existantes pour les élèves ingénieurs en situation de handicap

- Association d'une **évaluation interne** à l'**évaluation externe** reconnue par le milieu professionnel.
- Notion de « **contrat d'adaptation** » avec possibilités d'évaluations les plus adaptées.
- Possibilité d'attribution d'un **délai supplémentaire** pouvant aller jusqu'à 3 ans pour l'obtention du certificat de langue.
- **Souveraineté du jury de l'école** pour décerner les compétences si l'organisme extérieur ne peut mettre en œuvre les adaptations pertinentes.

Extraits des documents sources

La Commission des Titres d'Ingénieurs précise :

« Niveau linguistique d'anglais et de français langue étrangère : Le niveau linguistique se fonde sur les 6 niveaux du cadre européen de référence pour les langues (CECR). En langue anglaise, le niveau C1 est souhaitable pour tous les ingénieurs. En anglais et en français comme langue étrangère, le niveau linguistique minimum à valider pour obtenir le titre d'ingénieur diplômé est le niveau B2 dans toutes les compétences. L'objectif de l'évaluation du niveau de sortie est de rendre compte des compétences linguistiques qui pourront être mises en œuvre dans la vie professionnelle. Il associe une évaluation interne par des mises en situations sur des compétences professionnelles et une évaluation externe par un test reconnu dans le milieu professionnel ou académique. Concernant les élèves en situation de handicap, il appartient au département des langues de l'école d'examiner, dans le cadre d'un « contrat d'adaptation », quelles sont les possibilités d'évaluation du niveau en langue(s) les plus adaptées, en respectant l'esprit et les objectifs d'évaluation du référentiel. »

La délibération n°2013/11-02 du CTI, relative aux compétences linguistiques non compensables requises lors de la délivrance du diplôme, affirme « si l'élève présente un handicap qui rend inopérantes les méthodes mises en œuvre par l'organisme extérieur certifiant la compétence, le jury de l'école est seul souverain pour la décerner ».

« Le règlement de l'école doit préciser la durée pendant laquelle les autres compétences acquises par l'élève pourront être capitalisées dans l'attente de la compétence linguistique ; cette durée ne pourra pas excéder trois ans ».

Source : Références et Orientations de la CTI

<https://www.cti-commission.fr/fonds-documentaire/document/25/chapitre/348?a=1>

https://www.cti-commission.fr/wp-content/uploads/2017/02/competences_linguistiques_non_compensables.pdf

8. Réponses adaptatives proposées par ETS (Educational Testing Service)

La première réponse qui paraît logique est la **dispense d'épreuve de compréhension orale, seule la compréhension écrite sera évaluée**. Cela est en totale cohérence avec **l'Arrêté du 22 juillet 2019** relatif à la dispense et à l'aménagement de certaines épreuves ou parties d'épreuves obligatoires de langue vivante à l'examen du baccalauréat général, technologique.

Cela peut s'appliquer à tous les candidats sourds, en priorité ceux de profil bilingue dont la langue orale est la langue des signes mais aussi ceux dont la langue française parlée est la langue orale car la réception d'un message purement auditif pose un problème d'accessibilité majeur même quand la personne maîtrise la langue (Cf accessibilité aux communications téléphoniques).

Néanmoins ETS ne propose cette solution de dispense d'épreuve qu'en dernier recours.

Source :

https://etswebsiteprod.cdn.prismic.io/etswebsiteprod/87417328-bfad-42c9-bdb0-7a06f3fab3be_Demande+ame%CC%81nagement+de+session+PBT+v5.pdf

- **Troisième réponse : dispense d'épreuve**

*« Si aucun de ces aménagements n'est approprié, le candidat peut être **exempté totalement de la partie de compréhension orale**. Cette décision doit être prise par son établissement et/ou entreprise, en accord avec le candidat. Il ne recevra un score que pour la partie de compréhension écrite ».*

Deux autres réponses sont possibles avant de proposer la dispense : un temps supplémentaire strictement organisé avec pause de l'enregistrement sonore (de 3 secondes puis 4 secondes : précision supprimée dans la version la plus récente du document de demande d'aménagement d'épreuve) entre chaque question et la **lecture du script** par un lecteur anglophone natif **afin de permettre la lecture labiale en simultané**.

Source :

https://etswebsiteprod.cdn.prismic.io/etswebsiteprod%2Fbbe4b389-0cb6-4772-941a-cbb775f277f6_formulaire-demande-amenagement-handicap.pdf

- **Première réponse adaptative pour tous les candidats en situation de handicap**

« L'application du tiers temps sur la partie de compréhension orale est possible mais cela demande une organisation différente : le candidat doit passer le test dans une salle séparée, sous la supervision constante d'un administrateur de centre de test, qui aura un chronomètre, mettra le CD en pause entre chaque question : 3 secondes pour les parties 1 et 2 puis redémarrera le CD ; 4 secondes pour les parties 3 et 4 puis redémarrera le CD. »

- **Deuxième réponse : ETS a prévu un aménagement de passation d'épreuve spécifique aux personnes sourdes.**

Candidats malentendants :

- **Placement le plus près possible de la source sonore**, dans la salle de test.

- Passation du test **dans une salle séparée, avec un casque**, sous réserve que le candidat ne soit pas appareillé. Un administrateur de centre de test et un surveillant doivent être présents dans la salle pendant toute la durée de la session.

- **Lecture du script** de la partie compréhension orale du test par un lecteur anglophone (langue maternelle obligatoire), **sous réserve que le candidat pratique couramment la lecture labiale en français et en anglais**. Dans ce cas, le candidat doit également passer le test dans une salle séparée, à condition que l'établissement dans lequel est organisée la session puisse mettre à disposition un lecteur anglophone (ou francophone s'il s'agit du testTFI™).

Dans tous les cas, les procédures de demande d'aménagement ou de dispense d'épreuve doivent suivre la voie officielle auprès des autorités, universitaires ou académiques en amont pour apporter les pièces justificatives à ETS.

Voir document en suivant le lien ci-dessous :

https://etswebsiteprod.cdn.prismic.io/etswebsiteprod/87417328-bfad-42c9-bdb0-7a06f3fab3be_Demande+ame%CC%81nagement+de+session+PBT+v5.pdf

Deux points de vigilance cependant :

- Cette adaptation prend bien en compte la **dimension audio-visuelle de la réception de la parole**. La lecture labiale apporte environ 30% d'information, **mais la réception d'un message auditif avec image labiale en simultané reste lacunaire**.

Le **Cued Speech**, version anglophone de la Langue française Parlée Complétée, a été inventé en 1966 par Orin Cornett à l'université Gallaudet spécialisée dans le parcours d'études des étudiants sourds. Le Cued Speech est une technique gestuelle **complémentaire de la lecture labiale** qui permet de percevoir **l'intégralité d'une langue parlée par le canal visuel** (Complete spoken language through vision). En l'absence du recours au Cued Speech, il faut prendre en compte un **temps de latence de la médiation linguistique, c'est-à-dire le temps nécessaire pour que le candidat mette en œuvre la suppléance mentale** pour reconstituer un énoncé à partir d'une réception qui reste lacunaire.

- **Pour la gestion du temps** : le candidat sourd ne peut pas lire les questions et les réponses du QCM, en même temps qu'il analyse les images labiales du lecteur anglophone (**notion de double tâche**). Il faut donc ajouter du temps pour pouvoir faire l'un après l'autre.

9. Comprendre le système phonologique anglais et ce que les élèves francophones doivent s'approprier : notion de surdité phonologique pour les élèves entendants.

Envisager de développer des compétences de compréhension orale avec ce type d'adaptation peut s'appliquer à une partie des personnes sourdes qui ont déjà développé ces automatismes avec leur langue première (**langue française parlée : 51% des élèves sourds scolarisés, langue française Parlée Complétée : 14% des élèves sourds scolarisés**).

Parmi ce corpus d'élèves un certain nombre peut développer des stratégies spécifiques de réception audio-visuelles de la langue anglaise (avec l'aide du Cued Speech en fonction des profils).

Mais quels sont les défis à relever aussi pour les élèves entendants ?

- Le système consonantique des deux langues est très proche. En revanche, aucun son voyelle n'est commun aux deux langues, même si certains sont proches. En anglais, on distingue trois types de voyelles : **voyelles courtes, voyelles longues et diphtongues.**

Pourquoi est-il important de pouvoir distinguer les voyelles ?

il s'agit de percevoir la différence sonore entre shut / shot/ short/ qui ne se distinguent que par leur son voyelle pour identifier le sens de chacun de ces mots.

- L'anglais a une dimension accentuelle que le français n'a pas, ex. : Amérique, America,

Le son voyelle de la syllabe non accentuée va devenir la production minimale que l'on puisse réaliser, juste en ouvrant la bouche et en faisant passer de l'air par les cordes vocales. Il s'appelle le « schwa », symbole phonétique / ə /. C'est ce qu'on appelle la « **réduction vocalique** ».

Cette dimension accentuelle s'applique aussi aux énoncés avec des syllabes accentuées et des syllabes inaccentuées avec réduction des sons voyelles :

Ex. : The **teacher** gave us a **test** today.

Sur cette phrase de neuf syllabes : 4 syllabes sont accentuées et 5 des neuf sons voyelles sont la réduction vocalique. On s'aperçoit que la réduction vocalique s'applique également aux mots grammaticaux (the, us, a,) Cela crée une difficulté pour l'acquisition de la syntaxe à partir de la réception orale en raison de la multiplication des sons / ə /

Dans tous les cas, l'observation (en perception et production) de la réduction vocalique des syllabes inaccentuées est fondamentale pour la prosodie. C'est parce qu'on va savoir prononcer la réduction vocalique que l'on va acquérir le rythme de la chaîne parlée et pouvoir prononcer correctement les sons-voyelles pleins des syllabes accentuées et non l'inverse.

- Il y a peu de régularités dans la correspondance grapho-phonémique (correspondance entre les sons et les graphies).

L'anglais n'est pas une langue transparente, elle est même la langue européenne qui génère la plus grande prévalence de dyslexie. **Donc percevoir l'oral à partir de l'écrit n'est pas réalisable.**

Conséquence

Les élèves francophones entendants éprouvent des difficultés à percevoir correctement la prosodie et les caractéristiques phonologiques de l'anglais pour créer du sens, construire une syntaxe cohérente. Ils sont atteints de « surdité phonologique ».

Cela signifie que les choix pédagogiques mis en œuvre pour **les élèves sourds (surdité physiologique)** vont aussi aider **les élèves entendants (surdité phonologique)**. Partir d'un besoin particulier pour répondre efficacement aux besoins d'un public plus large, cela rejoint la **notion de conception universelle.**

10. Quand et quelles adaptations pédagogiques envisager en amont de la certification pour ces élèves et étudiants sourds ? Comment envisager que certaines adaptations relèvent de la conception universelle ?

En cours, la langue anglaise est à la fois le vecteur et la cible des apprentissages.

Les activités orales constituent les fondations de l'édifice linguistique des langues vocales.

Ce sont donc les activités les plus fréquentes en cours d'anglais en milieu ordinaire, particulièrement en début d'apprentissage.

Le début d'apprentissage va constituer une étape fondamentale pour la mise en place du système phonologique parce que le corpus lexical étudié est encore réduit jusqu'à la 6ème (1800 mots).

- A l'intérieur de ce corpus, environ 50% de mots monosyllabiques > Cela permet de travailler l'identification des sons voyelles.
- A l'intérieur de ce corpus, environ 25% de mots dissyllabiques > Cela permet de travailler l'accent de mot, avec les syllabes accentuées, ainsi que la réduction vocalique / ə /
- Phrases courtes de début d'apprentissage (3 ou 4 syllabes) > Cela permet de travailler l'intonation et la prosodie.

Quelques pistes de travail

A/ Adapter l'éducation auditive prônée par les textes officiels destinée à construire une conscience phonologique stable de la langue anglaise en ajoutant une dimension visuelle et gestuelle.

Par exemple pour le montage de la **grille phonologique** : développer la conscience phonologique des élèves sourds et entendants et favoriser leur autonomie en introduisant un système iconique référent, conduisant, à terme, à la reconnaissance de symboles phonétiques par imprégnation et par procédure hypothèse, vérification, validation ou correction.

Se fonder sur ce système iconique référent, pour proposer des activités ludiques, d'identification des sons, de différenciation **en parallèle aux activités de communication traditionnelles du cours d'anglais.**

B/ Mesures d'accessibilité : s'appuyer sur les compétences déjà mises en œuvre lors de l'acquisition de la langue première pour faciliter la réception du message oral par les élèves sourds.

Maîtriser les postures corporelles et les images labiales de l'anglais demande un temps d'exposition et d'imprégnation conséquent > **Augmenter le temps d'exposition à la langue parlée en réception en multipliant les situations de réception audio-visuelle, créer un bain de langage suffisant.**

- **Pour les élèves sourds (langue française en L1) et les élèves entendants :**
 - Proposer des supports de compréhension audio-visuels (et non plus purement auditifs), aussi sélectionnés pour les possibilités optimales de lecture labiale.
 - Proposer des moments de compréhension avec l'enseignant comme source sonore et visuelle de l'énoncé.

- **Pour les élèves sourds (Langue française parlée Complétée en L1) :**

Utiliser le codage correspondant à la langue anglaise soit le **Cued Speech** (complete spoken language through vision).

- **Cued Speech simultané.** Lorsque l'enseignant produit lui-même les énoncés en s'adressant aux élèves, l'information sonore et l'information visuelle sont synchrones. Cette situation réunit, pour l'élève sourd, les conditions d'apprentissage les plus proches de celles de l'élève entendant. Lorsque le codeur ou la codeuse code en Cued Speech la compréhension orale à partir du script de l'enregistrement.

- **Cued Speech en différé.** C'est la situation traditionnelle de classe avec présence d'un(e) codeur(euse). L'élève sourd reçoit une information auditive incomplète suivie, avec un léger décalage, de l'information visuelle donnée par le codeur. Les codeurs(euses) formés(ées) au Cued Speech sont en augmentation mais en nombre encore réduit.

Sources : **rapport pédagogique sur expérimentation d'enseignement de l'anglais auprès d'élèves sourds en inclusion en milieu ordinaire** (sur site de l'académie d'Orléans-Tours ou site de l'ALPC)

https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/fileadmin/user_upload/interlangues/Ressources/Anglais/EI%3%A8ves_%3%A0_besoins_particuliers/article_1%3%A8re_partie_expe%CC%81rimentation_pe%CC%81dagogique_de_l_enseignement_de_l_anglais_%3%A0.pdf

https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/fileadmin/user_upload/interlangues/Ressources/Anglais/EI%3%A8ves_%3%A0_besoins_particuliers/article_2%3%A8me_partie_exp%3%A9rimentation_p%3%A9dagogique_de_l_enseignement_de_l_anglais_%3%A0.pdf



<https://alpc.asso.fr/enseignement-anglais-eleves-sourds-en-inclusion/>

11. Conclusion : implications au niveau institutionnel

En lisant les contributions récentes de l'ALPC, L'ANPEDA, la FNSF, FO, SNUIPP, SNESS concernant la scolarisation des jeunes sourds pour la mission d'évaluation de l'Inspection Générale des Finances et de l'Inspection Générale de l'Education Nationale, on perçoit :

la demande récurrente que les élèves sourds puissent bénéficier de l'intervention des professionnels qualifiés - selon leur choix linguistique - seuls compétents pour leur assurer l'accessibilité à la langue d'enseignement et favoriser le bain de langage conséquent qui leur permettra de construire leur édifice linguistique.

Dans ce contexte, **l'enseignement de l'anglais auprès des personnes sourdes nous semble encore à un stade pédagogique expérimental** ; il existe des initiatives locales reposant sur une dynamique entre enseignants, familles, codeurs. L'association ALPC est d'ailleurs très impliquée dans cette dynamique : elle propose **depuis 15 ans aux jeunes sourds, à leurs parents et aux professionnels des formations au système phonologique de la langue anglaise, via l'apprentissage du Cued Speech.**

Ce document fait partie d'une série dont l'objectif est de développer des analyses et des réflexions sur les documents officiels en rapport avec la surdité.

Pour toute demande ou partage d'information :
contact@alpc.asso.fr

Rédigé dans le cadre de la représentation de l'ALPC auprès du CNCPH, document susceptible d'évoluer, consulter le site Internet de l'ALPC : <https://alpc.asso.fr>

